



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Laval, le 09 janvier 2019

**Le Groupe Lactalis conteste avec la plus grande fermeté les graves accusations et insinuations contenues dans l'article publié aujourd'hui par le Canard Enchaîné.**

L'information judiciaire en cours déterminera les responsabilités encourues, et le Groupe Lactalis collaborera à cette procédure en assumant pleinement ses obligations vis à vis des victimes.

En revanche, notre Groupe ne peut accepter une publication qui, au prix d'une violation manifeste du secret de l'instruction, diffuse des informations erronées et des propos calomnieux qui portent gravement atteinte au principe de la présomption d'innocence.

Nous avons chargé notre avocat d'engager les actions judiciaires nécessaires pour faire cesser et sanctionner cet état de fait.